Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260422-DEL2026220405-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le mercredi vingt-deux avril à 18 heures 15, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 11
Absents : 0 – Exclus : 0 – Date de convocation : 07/04/2026 – Date d'affichage : 07/04/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES Alan LE GRUIEC, Moïse LE ROY, Yvan PASQUIOU, Eva PENNEC, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,
Etaient absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : Isabelle POULAIN

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Le Maire informe le conseil Municipal que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » est arrivée à échéance le 7 avril 2026.

Il présente la proposition du crédit agricole des Côtes d'Armor dont les conditions sont les suivantes :

- Montant : 50 000.00 €
- Euribor 3 mois + 1 % Euribor 3 mois *non flooré à zéro dernier index connu de EURIBOR 3 M (03/26) 2.107 % soit un taux de 3.107 (index + marge)*
- Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne soit 125 € (payable en une fois à la signature).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les conditions de renouvellement du contrat proposées par le Crédit Agricole des Côtes d'Armor
- AUTORISE Le Maire à signer le contrat ainsi que toute pièce y afférent.

Pour extrait conforme au registre le 23 AVR. 2026
Le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE TROGUERY 22450 CÔTES D'ARMOR